

# Budget Primitif 2022

## Rapport de présentation de Monsieur le Maire Note de synthèse





I – INTRODUCTION .....	3
II – EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF .....	5
III – SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	9
IV – SECTION D'INVESTISSEMENT .....	16
V – CONCLUSION .....	20
VI – DELIBERATIONS .....	21





## I - INTRODUCTION

Les orientations budgétaires 2022 ont été débattues lors du conseil municipal du 3 février 2022.

L'équipe municipale, élue en juillet 2020, a fait le choix de se doter d'un Plan de mandat 2020 -2026<sup>1</sup> exposant, avec clarté, les priorités politiques de la mandature.

A ce titre, 6 orientations transversales ont été retenues :

- ↳ **Renforcer l'attractivité et le rayonnement économique et touristique de notre Ville**
- ↳ **Garantir la sécurité et la tranquillité de tous les Perpignanais**
- ↳ **Améliorer la qualité de vie au sein de tous nos quartiers**
- ↳ **Mettre en œuvre un projet de cohésion citoyenne et de reconquête républicaine**
- ↳ **Promouvoir la réussite éducative en faveur du bien-être et de l'épanouissement des enfants et de la jeunesse**
- ↳ **Elaborer un projet d'administration, porteur de nouvelles pratiques de management**

Le budget primitif 2022 est conforme à ces orientations.

Le contexte économique, analysé lors du DOB, s'est considérablement aggravé avec la crise ukrainienne qui menace la reprise économique qui se profilait après deux années rythmées par les vagues épidémiques.

Les incertitudes qui pesaient déjà sur les collectivités, notamment sur leur probable mise à contribution dès 2023 pour participer au redressement des comptes publics et le récent conflit ukrainien, doivent nous conduire à la prudence.

Les conséquences sur la hausse des prix de l'énergie et des matières premières industrielles ou agricoles toucheront autant les consommateurs que les collectivités locales.

Dans ce contexte, le budget primitif 2022 augmente sensiblement l'autofinancement et présente de bons indicateurs financiers avec une fiscalité communale inchangée.

---

<sup>1</sup> En référence au Plan de mandat 2020-2026, 2 ambitions, 6 orientations, 25 priorités, février 2022

## ▶▶ LES CHIFFRES CLES

➔ Section de Fonctionnement _____	208,4 M€
➔ Section d'Investissement (avec reports) _____	166,0 M€
<b>Total Budget</b> _____	<b>374,4 M€</b>
➔ Impôts et taxes _____	116,8 M€
➔ Dépenses de gestion courante _____	163,6 M€
➔ Autofinancement brut _____	37,18 M€
➔ Autofinancement net _____	18,88 M€

## ▶▶ LES PRINCIPALES TENDANCES

- ➔ Fiscalité communale inchangée
- ➔ Autofinancement net en progression de 5,38 M€
- ➔ Dette en diminution de 3,89 M€
- ➔ Délai moyen de remboursement du stock de dette prévu : 5,26 ans

## II – EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

**208,4 M€**

FONCTIONNEMENT

<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>97,3 M€</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	<b>43,5 M€</b>
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	<b>21,3 M€</b>
Autres	4,3 M€
Charges financières	4,8 M€
<b>Autofinancement</b>	<b>37,2 M€</b>

**208,4 M€**

Atténuations de charges	1,5 M€
Autres produits de gestion courante	1,1 M€
<b>Dotations et participations</b>	<b>38,3 M€</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>116,8 M€</b>
<b>Produits services et ventes</b>	<b>21,5 M€</b>
<b>Reprise résultats N-1</b>	<b>27,4 M€</b>
Autres	1,8 M€

**110,4 M€\***

INVESTISSEMENT

<b>Remboursements emprunts</b>	<b>18,3 M€</b>
<b>Dépenses d'équipement, opérations de gestion et pour compte de tiers</b>	<b>62,5 M€</b>
Solde exécution N-1	3,1 M€
<b>Divers et solde des reports</b>	<b>26,5 M€</b>

Epargne  
nette :  
18,9 M€

**110,4 M€\***

<b>Autofinancement</b>	<b>37,2 M€</b>
Subventions	6,5 M€
<b>Emprunt</b>	<b>15 M€</b>
Cession	3,4 M€
<b>Dotations, fonds divers, réserves et excédent capitalisé</b>	<b>28,9 M€</b>
<b>Convention de gestion</b>	<b>15 M€</b>
Autres	4,4 M€

\*hors 15 M€ : dépenses - recettes

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR CHAPITRE

Elle s'équilibre à 208,4 M€

<b>BUDGET PRIMITIF 2022</b>		
	<b>Charges de fonctionnement</b>	
011	Charges à caractère général	43 520 098,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	97 300 000,00
014	Atténuation de produits (reversement impôts et taxes)	1 200 500,00
65	Autres charges de gestion courante	21 266 802,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	297 000,00
66	Charges financières	4 750 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 719 700,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	400 000,00
023	Virement à la section d'investissement	30 430 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)	7 545 900,00
<b>TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT</b>		<b>208 430 000,00</b>
	<b>Produits de fonctionnement</b>	
002	Reprise résultat N-1	27 384 861,11
013	Atténuation de charges	1 538 174,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	21 483 094,89
73	Impôts et taxes	116 825 103,00
74	Dotations et participations	38 261 286,00
75	Autres produits de gestion courante	1 045 183,00
76	Produits financiers	521 475,00
77	Produits exceptionnels	28 631,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	60 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts en sections	1 282 192,00
<b>TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT</b>		<b>208 430 000,00</b>

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT LES DEPENSES

La section d'investissement, avec les restes à réaliser et la reprise des résultats 2021, s'équilibre à 166 M€.

		BP 2022	Reports	Total crédits 2022
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
20	Immobilisations incorporelles	2 425 081,00	2 030 658,72	4 455 739,72
204	Subventions d'équipement versées	5 058 107,00	1 861 788,31	6 919 895,31
21	Immobilisations corporelles	9 721 000,00	12 697 055,82	22 418 055,82
23	Immobilisations en cours	29 957 812,00	26 179 746,47	56 137 558,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	202 551,36	202 551,36
13	Subventions d'investissement	0,00	229 900,00	229 900,00
16	Remboursement d'emprunts*	33 307 000,00	5 000,00	33 312 000,00
26	Participations et créances rattachées	140 000,00	0,00	140 000,00
27	Autres immobilisations financières	260 580,84	255 000,00	515 580,84
4541	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	360 000,00	2 992 850,14	3 352 850,14
4581	Opérations d'investissement sous mandat	14 978 000,00	15 720 959,36	30 698 959,36
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 282 192,00		1 282 192,00
041	Opérations patrimoniales	3 245 700,00		3 245 700,00
	<b>TOTAL</b>	<b>100 735 472,84</b>	<b>62 175 510,18</b>	<b>162 910 983,02</b>
	Résultat reporté	3 078 016,98		3 078 016,98
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>103 813 489,82</b>	<b>62 175 510,18</b>	<b>165 989 000,00</b>

\*dont 15 M€ en dépenses et en recettes pour renégocier des emprunts, si des opportunités se présentent.



## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### LES RECETTES

\*dont 15 M€ en dépenses et en recettes pour renégocier des emprunts, si des opportunités se présentent.

		BP 2022	Reports	BP + Reports
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
13	Subventions d'investissement	6 492 085,64	14 788 126,86	21 280 212,50
16	Emprunts et dettes assimilées*	30 000 000,00		30 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00		1 000,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00		10 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 020,00		1 020,00
23	Immobilisations en cours	1 000,00	56 931,00	57 931,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000 000,00		4 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	24 900 000,00		24 900 000,00
138	Autres subvent. Non transf.			0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		5 000,00	5 000,00
27	Autres immobilisations financières		60 000,00	60 000,00
024	Produits de cessions d'immobilisations	3 400 000,00	7 000 427,00	10 400 427,00
4542	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	360 000,00	2 992 850,14	3 352 850,14
4582	Opérations d'investissement sous mandat	14 978 000,00	15 720 959,36	30 698 959,36
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 545 900,00		7 545 900,00
041	Opérations patrimoniales	3 245 700,00		3 245 700,00
	<b>TOTAL</b>	<b>94 934 705,64</b>	<b>40 624 294,36</b>	<b>135 559 000,00</b>
	Virement de la section de fonctionnement	30 430 000,00		30 430 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>125 364 705,64</b>	<b>40 624 294,36</b>	<b>165 989 000,00</b>

### III – SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### ↳ Chap.011 – charges à caractère général : 43,5 M€ (40,2 M€ au BP 2021)

Ce chapitre regroupe les achats, les services extérieurs (prestations de service, locations, assurances, entretien et maintenance), les autres services extérieurs (nettoyage, gardiennage, prestations intellectuelles, communication), et les impôts taxes et versements assimilés (taxes foncières, SACEM, frais bancaires des régies).

Ce chapitre progresse notamment en lien avec l'inflation et la flambée des prix énergétiques. Par ailleurs, une prévision de dépense de 700 K€ est estimée pour le bâtiment des Dames de France.

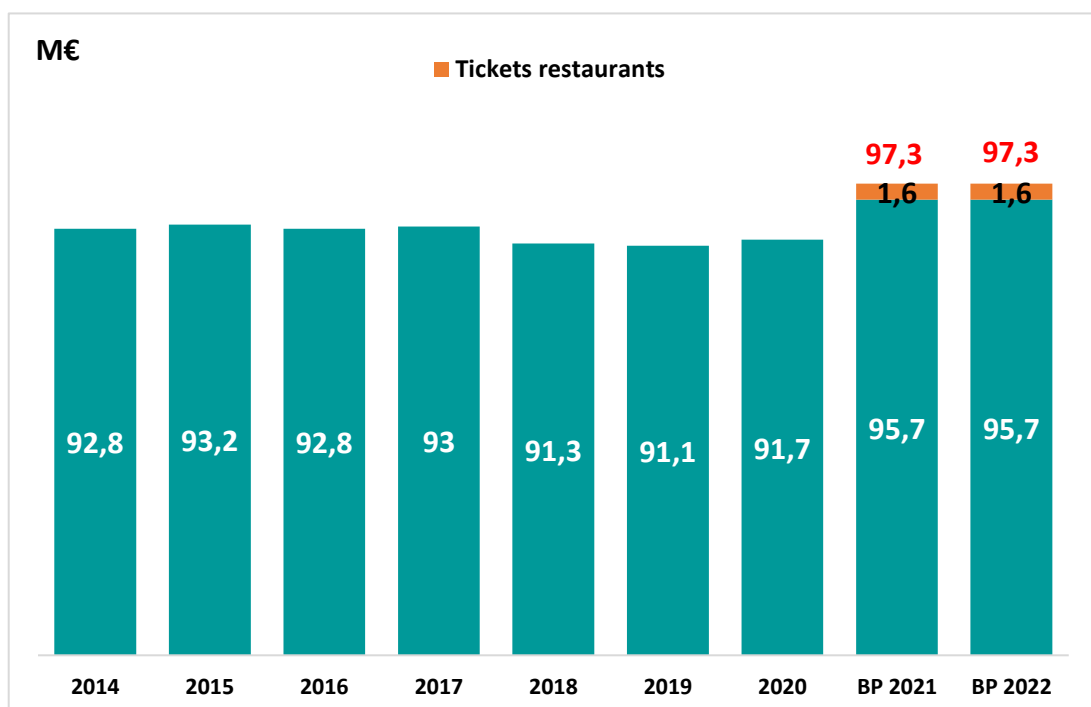
#### ↳ Chap.012 – charges de personnel, frais assimilés : 97,3 M€ (idem BP 2021)

Ce chapitre regroupe les charges de personnel (rémunération titulaires et non titulaires, charges sociales, cotisations, allocations chômage, tickets restaurant) et les autres services extérieurs (rémunération personnel extérieur à la collectivité).

Attention : ce compte comprend 1,6 M€ de dépenses estimées pour les tickets restaurant, une recette de 0,8 M€ est également prévue correspondant à la part prélevée sur les agents. La charge nette pour la Ville s'établit, prévisionnellement, à 0,8 M€ soit une prise en charge de 2,5 € par ticket pour une valeur faciale de 5 €.

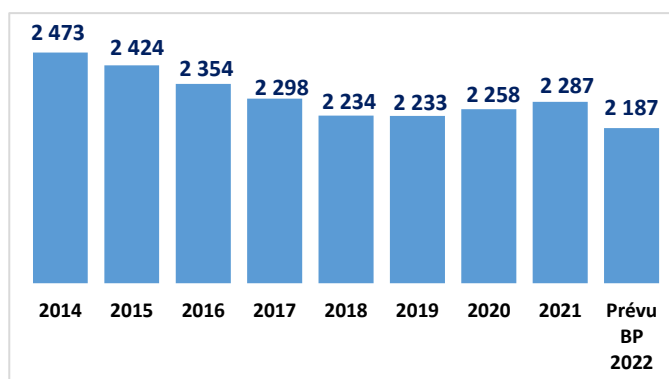
Cette mesure permet aux agents municipaux de bénéficier d'un réel gain de pouvoir d'achat.

#### EVOLUTION DU COUT DE LA MASSE SALARIALE DES EFFECTIFS PERMANENTS



Principal poste de la section de fonctionnement, il représente 57,08 % des dépenses réelles de fonctionnement.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAYES HORS ASSISTANTE MATERNELLES ET APPRENTIS



Les effectifs ont progressé de 28 agents en 2021. Pour 2022, le nombre de recrutements pourrait avoisiner 65 agents, hors apprentis et assistantes-maternelles, pour arriver à un solde net de -100 agents sur l'exercice.

Les recrutements se porteront principalement sur la Direction de la Cohésion Citoyenne qui verra également ses effectifs renforcés par le recrutement de plusieurs animateurs ainsi que sur la Police Municipale pour assurer le maintien de ses effectifs.

Compte tenu des départs prévus, les effectifs devraient donc décroître en 2022.

Il faut rappeler que, chaque année, le coût de la masse salariale subit des décisions liées au statut de la fonction publique ou imposées par le Gouvernement qui conduisent à des augmentations.

Ainsi en 2022, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) devrait se situer aux alentours de 527 K€ dont 318 K€ pour les seules évolutions de carrière liées aux changements d'échelon.

Par ailleurs, l'application des nouvelles grilles indiciaires de rémunération des agents de catégorie C, devraient représenter un coût supplémentaire de 752 k€.

Les possibilités de recours aux emplois aidés, devenant plus restreintes d'année en année, seul un très faible volume de ce type de contrat (3) a été prévu au budget 2022.

En dépit de ce contexte, la Ville n'entend pas remettre en question sa politique d'intégration qui joue un véritable rôle d'ascenseur social.

### ↳ Chap.014 – Atténuations de produits : 1,2 M€ (idem BP 2021)

Ce chapitre regroupe les reversements sur FPS, chapitre de dépenses utilisé pour comptabiliser des reversements sur des natures comptables prévues en recettes de fonctionnement comptes 70.

### ↳ **Chap.65 – autres charges de gestion courante : 21,3 M€ (20,6 M€ au BP 2021)**

*Ce chapitre regroupe les subventions, licences, créances admises en non-valeur, contributions obligatoires aux écoles.*

Il s'agit notamment des subventions versées aux établissements publics et associations. Le 16 décembre 2021 et le 3 février 2022, le Conseil municipal a alloué des subventions 2022 pour les structures suivantes :

- ◆ Compte 6573
  - Caisse des écoles = 1,08 M€
  - CCAS = 2,3 M€ ; le CCAS bénéficie en plus de la subvention d'équilibre votée (2 M€), de divers remboursements par convention notamment pour les aides de la CAF pour les référentes familles des maisons de quartier et de l'espace des ressources numériques, les participations aux chantiers d'insertion et mise en valeur des transformateurs EDF.
  - Régie des espaces aquatiques = 1,5 M€
  - Musée d'art Hyacinthe Rigaud = 1,7 M€
  - EPCC Théâtre de l'Archipel = 3,75 M€ (y compris la mise à disposition du personnel)
  - Palais des congrès = 0,8 M€ (conseil municipal du 24/03/22)
  
- ◆ Compte 6574
  - Visa pour l'image = 0,664 M€ (y compris mise à disposition du personnel)
  - Casa Musicale = 0,53 M€
  - Institut Jean Vigo = 0,285 M€ (y compris mise à disposition du personnel)
  - COS = 0,3 M€ (hors mise à disposition du personnel)

### ↳ **Chap.656 – frais de fonctionnement des groupes d'élus : 0,3 M€**

*Ce chapitre regroupe les salaires des secrétariats de groupes et frais de fonctionnement.*

Conformément à la délibération du 10 juillet 2020, les moyens matériels et humains affectés aux groupes d'élus sont estimés à 0,3 M€.

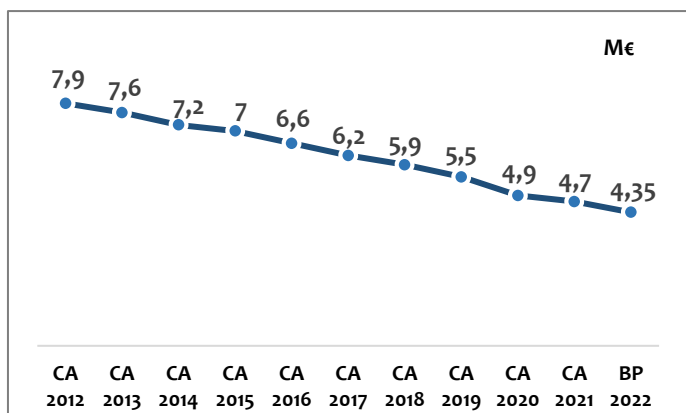
### ↳ **Chap.66 – charges financières : 4,75 M€ (5,1 M€ au BP 2021)**

*Ce chapitre regroupe les intérêts d'emprunt, intérêts lignes de trésorerie, frais de dossier bancaire.*

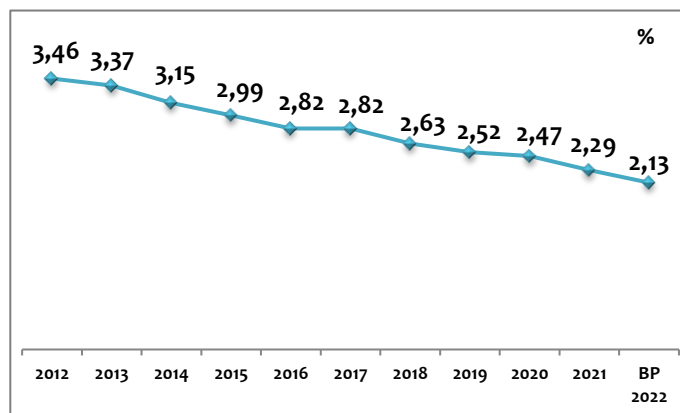
La baisse régulière des charges financières s'explique par la diminution du stock de dette et la baisse des taux d'intérêts. En 2021, la Ville a emprunté 14,5 M€ à taux fixe de 0,77 % sur 20 ans avec amortissement constant. La reprise de l'inflation rend les taux d'intérêt réels négatifs et contribue à baisser le poids de la dette.

- ♦ **Article 66111** – intérêts réglés à l'échéance = 4,35 M€

### EVOLUTION DES INTERETS PAYES SUR LA DETTE



### UN TAUX MOYEN PONDERE DE LA DETTE PARTICULIEREMENT FAIBLE



(Source : Comptes Administratifs)

### La structure de la dette

Avec 97,47 % classés en catégorie 1A (sécurité maximale) et 2,53 % en catégorie B (très bonne sécurité) selon la charte de bonne conduite Gissler, Perpignan a une **dette parfaitement sécurisée sans risque pour la variation de taux.**

- ♦ **Article 66112** – rattachement des intérêts courus non échus = 0,1 M€

Conformément aux règles comptables.

- ♦ **Article 6615** – intérêts des comptes courants = 0,15 M€

Ce montant correspond à la prévision des intérêts de la ligne de trésorerie si celle-ci est mobilisée.

- ♦ **Article 6688** – autres charges financières = 0,15 M€

Prévision de divers frais financiers, principalement lors des réaménagements des prêts.

### ↳ **Chap.68 – dotations provisions semi-budgétaires : 0,4 M€ (0,1 M€ au BP 2021)**

Ce chapitre regroupe les provisions pour créances douteuses et pour litiges.

Conformément à la méthode définie et à la délibération présentée au conseil municipal du 24 mars 2022.

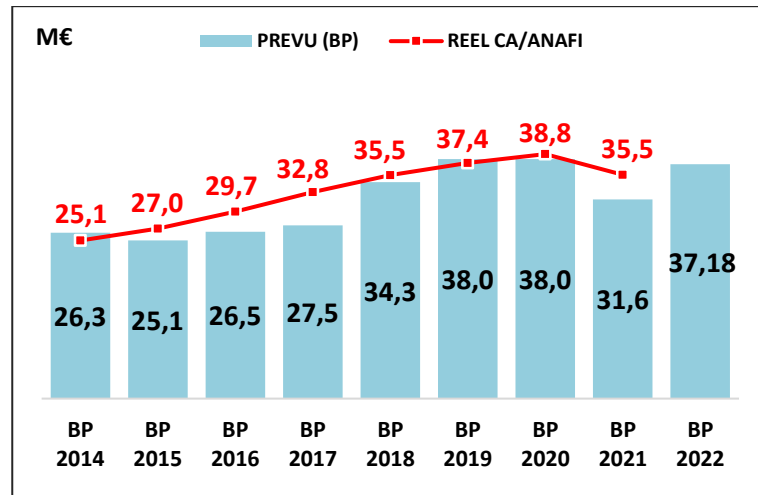
En 2022, une provision est prévue concernant le litige du dossier La Cigale, conformément à la délibération présentée au conseil municipal du 24/03/2022.



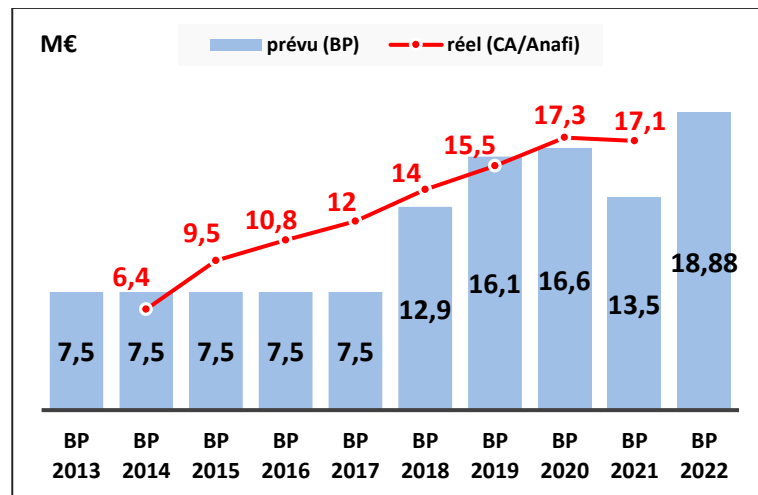
↳ Chap.023 – virement à la section d'investissement (30,43 M€) et amortissement (6,75 M€) autofinancement brut : 37,18 M€

L'autofinancement brut est une dépense de fonctionnement affectée en recette de la section d'investissement. Il correspond à la somme du virement à la section d'investissement et à la dotation aux amortissements.

L'autofinancement brut est en sensible augmentation en 2022.



Après le remboursement du capital de la dette en section d'investissement, l'autofinancement net permet de financer les dépenses d'équipement. L'autofinancement net s'établit à 18,88 M€ au BP 2022, en sensible progression par rapport au BP 2021.



(Source : Budgets Primitifs)

## B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### ↳ Chap.013 – atténuations de charges : 1,5 M€ (1,8 M€ au BP 2021)

Ce chapitre regroupe les remboursements de salaires et charges, la participation des agents aux tickets restaurant (0,8 M€) et les écritures de valorisation du stock. Il est utilisé pour comptabiliser des remboursements sur des natures comptables prévues en dépense de fonctionnement compte 64.

### ↳ Chap.70 – produits services, domaine et ventes diverses : 21,5 M€ (20,8 M€ au BP 2021)

Ce chapitre regroupe le stationnement, FPS, locations, remboursement de personnel mis à disposition, remboursement de travaux.

### ↳ Chap.73 – impôts et taxes : 116,8 M€ (111,5 M€ au BP 2021)

Ce chapitre regroupe le produit fiscal, les taxes sur l'électricité et la publicité extérieure, les droits de mutation, l'Attribution de compensation (AC) versée par PMM.

	2018		2019		2020		CA 2021		BP 2022	
	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes
<b>TFPB</b>										
Rôle généraux	50,36		51,07		51,39		88,10		91,41	
Allocations compensatrices	0,40		0,41		0,41		2,02 <sup>(1)</sup>		1,86	
Coefficient correcteur							0,66 <sup>(2)</sup>		0,79	
<b>Sous total</b>	<b>50,76</b>	<b>56,88%</b>	<b>51,48</b>	<b>56,10%</b>	<b>51,80</b>	<b>55,98%</b>	<b>90,78</b>	<b>96,50%</b>	<b>94,06</b>	<b>96,49%</b>
<b>TH</b>										
Rôle généraux	33,71		33,65		33,87		2,73 <sup>(3)</sup>		2,82	
Allocations compensatrices	5,78		6,05		6,29		0,00		0,00	
<b>Sous total</b>	<b>39,49</b>	<b>42,86%</b>	<b>39,70</b>	<b>43,28%</b>	<b>40,16</b>	<b>43,41%</b>	<b>2,73</b>	<b>2,90%</b>	<b>2,82</b>	<b>2,89%</b>
<b>TFPNB</b>										
Rôle généraux	0,58	0,65%	0,58	0,63%	0,58	0,63%	0,55	0,60%	0,60	0,62%
<b>TOTAL</b>	<b>90,83</b>		<b>91,76</b>		<b>92,54</b>		<b>94,06</b>		<b>97,48</b>	

#### ♦ La réforme de la Taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales

Elle se poursuit en 2022 avec la prise en compte des 65 % de ménages les plus aisés, jusqu'à l'exonération totale en 2023. Puis, aucun foyer ne paiera la TH sur sa résidence principale. Seules les résidences secondaires et les locaux meublés occupés par des personnes morales qui ne relèvent pas de la CFE, resteront soumis à l'imposition de la TH. Pour Perpignan, le produit fiscal des résidences secondaires et autres locaux meublés représente environ 2,8 M€.

- ◆ Attribution de compensation (AC) = 13,6 M€

L'Attribution de Compensation représente le retour que verse Perpignan Méditerranée Métropole à chaque commune sur le produit de la Taxe Professionnelle conformément aux textes en vigueur : l'AC permet de garantir l'équilibre des budgets communaux en fonction des transferts de compétences.

- ◆ Les droits de mutation = 2,1 M€
- ◆ Taxe sur l'électricité = 2,2 M€
- ◆ Taxe Locale sur la Publicité Extérieure = 1,5 M€

#### ↳ Chap. 74 – Dotations et participations = 38,3 M€ (37,8 M€ au BP 2021)

Les dotations versées par l'Etat n'étant pas notifiées, le montant inscrit est identique au montant encaissé en 2021.

Libellé	Réel 2011	Réel 2012	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021	Prévu BP 2022
DGF	24 050	24 106	24 026	22 831	19 775	16 399	14 589	14 754	14 743	14 522	14 432	14 432
DSU	3 984	4 360	5 275	5 759	7 496	9 199	10 429	11 174	11 809	12 461	13 030	13 030
DNP	1 923	2 157	2 224	2 429	2 693	2 704	2 768	2 753	2 756	2 658	2 522	2 522
<b>TOTAL</b>	<b>29 957</b>	<b>30 623</b>	<b>31 525</b>	<b>31 019</b>	<b>29 964</b>	<b>28 302</b>	<b>27 786</b>	<b>28 681</b>	<b>29 308</b>	<b>29 641</b>	<b>29 984</b>	<b>29 984</b>

(Source : Comptes Administratifs)

#### ↳ Chap. 75 – autres produits de gestion courante = 1 M€ (1,1 M€ au BP 2021)

Ce chapitre regroupe les loyers des immeubles, location de matériel, location d'installations sportives aux établissements d'enseignement.

#### ↳ Chap. 76 – produits financiers = 521 K€ (522 K€ au BP 2021)

Ce chapitre regroupe le fonds de soutien pour le paiement de l'IRA (indemnité de remboursement anticipé) de l'emprunt Helvétix, et les dividendes des actions détenues.

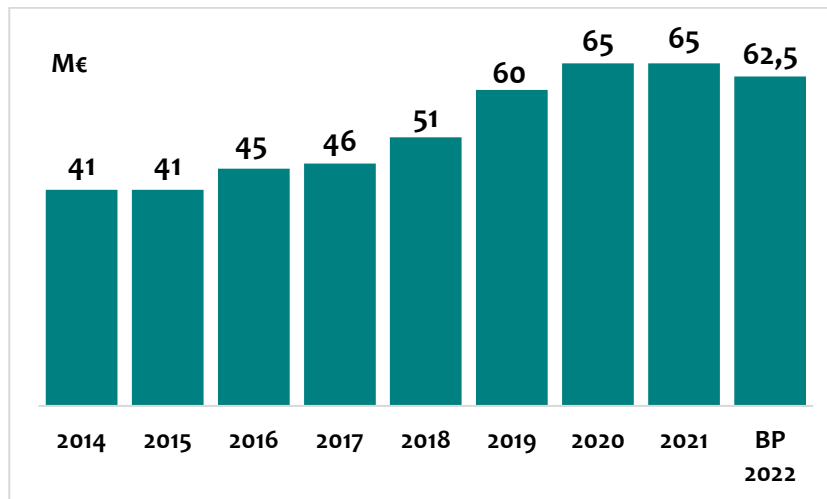
#### ↳ Chap. 77 – produits exceptionnels = 29 K€ (37 K€ au BP 2021)

Ce chapitre regroupe les indemnités des assurances, ventes foncières, mandats annulés sur exercices antérieurs.

## IV - SECTION D'INVESTISSEMENT

### A - DEPENSES

#### DEPENSES D'EQUIPEMENT, CONVENTION DE GESTION ET TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS



(Source : Budgets Primitifs)

L'investissement de 62,5 M€ se ventile dans les domaines sur les opérations suivantes (montant >500 K€) :

#### Patrimoine Historique = 1,4 M€, dont :

- Hôtel Pams, façades ..... 0,7 M€

#### Culture = 2,6 M€, dont :

- Théâtre de l'Archipel ..... 1,8 M€

#### Campus Mailly = 3,5 M€

- T2 fac de droit / aile St Sauveur ..... 1,3 M€
- T2 fac de droit / Bourse du Travail ..... 1,3 M€
- T3 Restaurant Universitaire CROUS à St Sauveur ..... 0,9 M€

#### Environnement = 5,5 M€, dont :

- Square Bir-Hakeim, aire de jeux ..... 0,9 M€
- Champ de Mars ..... 0,6 M€

#### Sports = 5,2 M€, dont :

- Parc des sports, extension ..... 3,0 M€
- Terrains synthétiques stades ..... 0,6 M€

**Foncier = 7,2 M€, dont :**

- Parc des sports ..... 4 M€
- NPNRU centre-ville..... 1 M€

**Bâtiments divers = 11,4 M€, dont :**

- Palais des Expos salle Zénith + photovoltaïque..... 2,0 M€
- Maison pluridisciplinaire de santé ..... 1,9 M€
- Maison des Associations / mairie de quartier Est ..... 1,5 M€
- Dames de France ..... 0,6 M€
- Travaux rue manuel.....0,6 M€

**Numérique = 1,9 M€****Logistique = 2,2 M€****Petite enfance et scolaire = 1,5 M€, dont :**

- Travaux groupes scolaires .....0,6 M€

**Habitat/aménagement/divers = 6 M€****Opérations structurantes et de proximité = 14,1 M€, dont :**

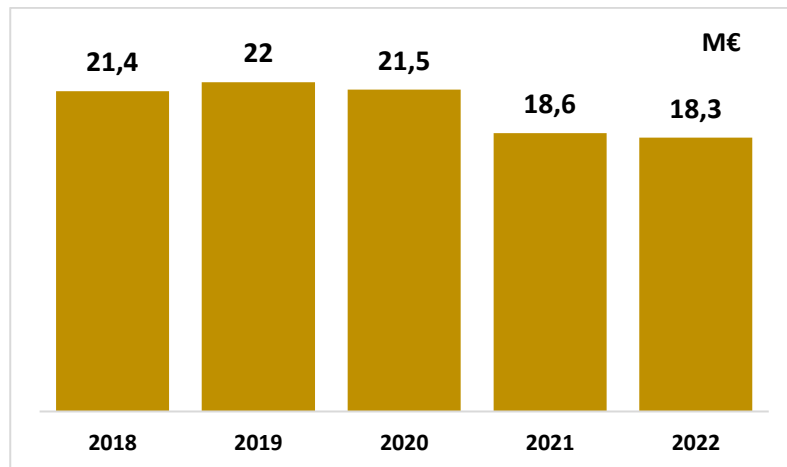
- Requalification NPNRU esp public Champ de mars ..... 2,2 M€
- Economie éclairage public ..... 1,4 M€
- Requalification chemin Passio Vella ..... 1,1 M€
- Requalification NPNRU diagonale Vernet/ilot Diaz..... 0,6 M€
- Requalification rue Jean Payra/quai Battlo..... 0,6 M€
- Requalification bd Desnoyer ..... 0,5 M€

La forte hausse des prix de l'énergie et des matières premières impactera le coût des chantiers d'équipement public.



↳ Chap. 16 – emprunts et dettes assimilées : 18,3 M€ (18,6 M€ au BP 2021)

EVOLUTION DU CAPITAL REMBOURSE



(Source : Budgets Primitifs)

Une fois le capital remboursé, l'autofinancement net prévu s'élève à 18,88 M€.

↳ Chap. 040 – opération d'ordre transfert entre sections : 1,3 M€ (idem BP 2021)

↳ Chap. 041 – dépenses d'ordre – opérations patrimoniales : 3,2 M€ (3,1 M€ au BP 2021)

## B – RECETTES

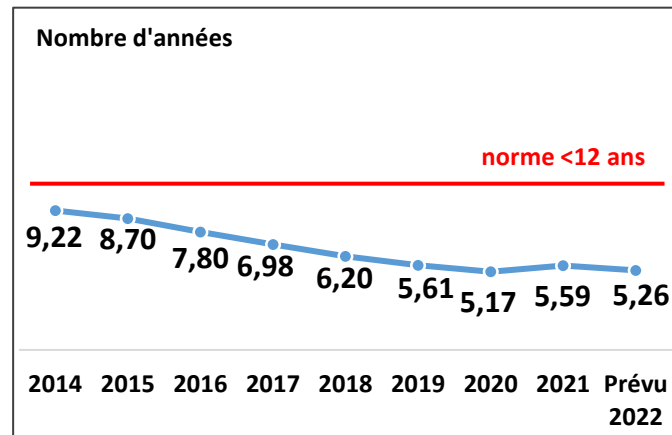
↳ Chap. 13 – subventions d'investissement (hors 138) : 6,5 M€ (8,1 M€ au BP 2021)

Perpignan bénéficie de nombreux partenariats à partir de dispositifs tels que le PNRU, Action cœur de ville, contrat territorial et Grand Site Occitanie. Le plan de relance génère également de nouvelles aides financières pour Perpignan.

↳ Chap. 16 – emprunts et dettes assimilées (hors 165) : 30 M€ (idem au BP 2021)

Perpignan emprunte des montants inférieurs au capital remboursé. Ainsi, le stock de dette diminue chaque année comme vu dans le rapport du DOB. Seul indicateur pertinent pour apprécier le niveau d'endettement, le délai moyen de remboursement du stock de dette s'établit au BP 2022 à 5,26 ans, niveau largement inférieur à la norme de 12 ans imposée par l'Etat dans le cadre des accords de Cahors, interrompus en 2020 suite à la pandémie.

## LE DELAI MOYEN DE REMBOURSEMENT DU STOCK DE DETTE



(Source : méthode Anafi/Dgfip)

- ♦ **Article 166** – Refinancement de la dette : 15 M€

Ecriture en dépenses et recettes pour pouvoir renégocier la dette si le cas se présente.

- ↳ **Chap. 10 – dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) : 28,9 M€ (34,8 M€ au BP 2021)**

- ♦ FCTVA = 4 M€ (idem BP 2021)
- ♦ Excédents de fonctionnement capitalisés = 24,9 M€

Conformément à l'affectation du résultat de fonctionnement 2021.

- ↳ **Chap. 024 – produits de cessions d'immobilisations = 3,4 M€ (7 M€ au BP 2021)**

Il s'agit notamment de la vente de la dernière tranche de la Miséricorde et de terrains sur la zone Chefdebien.

## V - CONCLUSION

Le budget primitif 2022 est bâti suivant une stratégie financière ambitieuse et volontariste qui repose sur 3 piliers :

- Réaliser un plan d'investissement ambitieux pour répondre aux besoins croissants de la population, développer l'attractivité de notre Ville et anticiper les enjeux de la transition écologique.
- Développer un service public de qualité, solidaire et de proximité.
- Préserver une situation financière saine et responsable.

En 2022, les taux de fiscalité communale sont bloqués. L'autofinancement est sensiblement augmenté, permettant ainsi de consolider les bons indicateurs financiers qui caractérisent la situation financière de Perpignan.

Le Maire



**Louis ALIOT**

## VI – DELIBERATIONS

### Budget primitif de la ville de Perpignan (budget principal et budget annexe) Exercice 2022 – examen et vote

M expose :

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à votre approbation le budget primitif de l'exercice 2022.

Le budget primitif 2022 sera voté au niveau du chapitre par nature en fonctionnement et en investissement.

Le budget primitif est un budget prévisionnel qui pourra être modifié ultérieurement par décision modificative.

Le budget primitif 2022 qui vous est présenté aujourd'hui se décompose ainsi :

#### **I - BUDGET PRINCIPAL**

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

###### **DEPENSES**

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	43 520 098,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	97 300 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 200 500,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	30 430 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 545 900,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 266 802,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	297 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	4 750 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 719 700,00
68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	400 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>208 430 000,00</b>

###### **RECETTES**

002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	27 384 861,11
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 538 174,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 282 192,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	21 483 094,89
73	IMPOTS ET TAXES	116 825 103,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	38 261 286,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 045 183,00
76	PRODUITS FINANCIERS	521 475,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 631,00
78	REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	60 000,00
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>208 430 000,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES**

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 078 016,98
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 282 192,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 245 700,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	202 551,36
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	229 900,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	33 312 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 455 739,72
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	6 919 895,31
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 418 055,82
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	56 137 558,47
26	PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES	140 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	515 580,84
4541	TRX EFFECTUEES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES)	3 352 850,14
4581	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (DEPENSES)	30 698 959,36
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>165 989 000,00</b>

**RECETTES**

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 430 000,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	10 400 427,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 545 900,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 245 700,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	28 900 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	21 280 212,50
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 005 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 020,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	57 931,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60 000,00
4542	TRX EFFECTUEES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (RECETTES)	3 352 850,14
4582	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (RECETTES)	30 698 959,36
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>165 989 000,00</b>

**II - BUDGET ANNEXE PNRQAD****SECTION D'EXPLOITATION****DEPENSES**

002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	133 661,99
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 176 849,01
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	27 600,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 800 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 183 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12,00
66	CHARGES FINANCIERES	277 877,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	101 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 700 000,00</b>



**RECETTES**

70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	250,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 400 470,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	32 100,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 267 180,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 700 000,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES**

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	967 532,79
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	240 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	113 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 746 717,21
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	155 750,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	240 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 470 000,00</b>

**RECETTES**

021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 800 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 183 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	240 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	240 000,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 470 000,00</b>

Suivant délibération du conseil municipal du 16 décembre 2021, la Régie Municipale de l'Arsenal a été dissoute à compter de l'exercice 2022 et le résultat de fonctionnement de 2021 est repris dans le budget principal.

En conséquence, je vous propose d'adopter le budget primitif 2022.

<b>BALANCE TOTALE DU BUDGET PRIMITIF</b>		
<b>BUDGETS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
BUDGET PRINCIPAL	374 419 000,00	374 419 000,00
PNRQAD	11 170 000,00	11 170 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>385 589 000,00</b>	<b>385 589 000,00</b>

Par ailleurs, il vous est proposé de procéder à la création d'un code service destiné à suivre des opérations assujetties à TVA sur le budget principal :

Code service 010, intitulé : Immeuble Dames de France

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver le budget primitif 2022,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

**Budget primitif de la ville de Perpignan (budget principal et budget annexe)  
Exercice 2022 – Emprunt globalisé**

M expose :

Mes chers collègues,

Vous venez de voter le budget primitif 2022 de la Ville de Perpignan (budget principal et budget annexe). Le financement des dépenses d'investissement est assuré par un recours à l'emprunt d'un montant de 30M€ dont pour le budget principal 15M€ d'emprunts nouveaux et 15M€ pour d'éventuels réaménagements. Ce montant pourra être négocié auprès des banques ou établissements habilités à cet effet.

En conséquence, je vous demande l'autorisation de négocier l'emprunt avec les organismes qui feront à la Ville les meilleures conditions du moment pour un montant de 30M€ et de signer les contrats à intervenir.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) De donner l'autorisation à Monsieur le Maire de négocier l'emprunt avec les organismes qui feront à la Ville les meilleures conditions du moment pour un montant de 30M€ et de signer les contrats à intervenir,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

## BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE PERPIGNAN- BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2022- FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

M expose :

Mes chers collègues,

Suivant les dispositions prévues à l'article 1639A du code général des impôts, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer chaque année sur les taux des impositions locales et garantir ainsi l'équilibre du budget de l'exercice.

Pour mémoire, la récente réforme de la fiscalité locale autour de la suppression progressive de la taxe d'habitation a profondément modifié l'architecture des prélèvements obligatoires. Cette dernière est entrée dans sa seconde phase à partir de 2021 et se traduira encore en 2022 par des allègements de fiscalité à hauteur de 65 % pour les derniers contribuables encore assujettis à la taxe d'habitation pour leur résidence principale. Il faut cependant souligner que le produit résiduel sera encore perçu au profit de l'Etat et ce, pour la dernière année. A partir de 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera définitivement supprimée.

Pour les communes, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La Ville de Perpignan bénéficie à cet égard du mécanisme de correction mis en œuvre par l'Etat pour garantir la stabilité des ressources avant et après réforme. Une dotation spécifique est encore attendue en 2022.

Pour 2022, la Ville percevra la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB) ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, le taux de la THRS est gelé sur la période transitoire et ne pourra ainsi faire à nouveau l'objet d'un vote qu'à partir de l'exercice 2023.

La présente délibération a pour objet de fixer le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que celui afférant aux propriétés non bâties. Le produit fiscal des taxes foncières nécessaires à l'équilibre budgétaire 2022 (hors la THRS) s'élève globalement à 91 067 991 € et peut être atteint sans hausse des taux de fiscalité communale.

Je vous propose donc en 2022 de voter les taux des taxes locales à l'identique des taux 2021 précédents à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 47.15 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 41.43 %



Édition : direction générale des Services et direction des Finances et du Budget  
Visuel : Bourse du Travail © Architecte Gilles DADI, place Rigaud - © Ville de Perpignan  
Réalisation couverture et impression : direction de la Communication - Studio de création & atelier Reprographie